AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02-955

RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, RÉAL DULMAINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 7 février 2022, le Règlement portant le numéro 2022-02-955 intitulé « Règlement modifiant la réglementation concernant la vidange des boues de fosses septiques ». L'objet de ce règlement est de modifier l'article 8 concernant la compensation imposée et exigée pour les chalets afin de pourvoir au service de vidange.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À WICKHAM, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Réal Dulmaine
Directeur général et greffier-trésorier